

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6033>



La FSU en audience au Conseil départemental

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: lundi 22 juin 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Durant cette période si particulière, la FSU a voulu faire entendre sa voix partout où elle le pouvait : DASEN, préfet lors d'audiences ou d'instances où nous nous sommes efforcés de faire entendre la voix de nos professions, en faisant à la fois des remontées de terrain spécifiques et en apportant les éléments d'une réflexion collective autour des enjeux scolaires.

Nous avons donc également demandé une audience avec le conseil départemental afin de faire remonter les points suivants :

- **Conditions de reprise des agents** : on nous a assuré que tout s'était bien passé, néanmoins nous avons fait remonter des soucis concernant le manque d'agents pour la reprise, notamment au collège Prévert de Migennes. Depuis, nous savons aussi qu'il y a un souci au collège de Villeneuve la Guyard, avec un contrat qui s'est arrêté. Partout où nous le pouvons, nous continuons à défendre nos collègues aux côtés du SNUTER-FSU.
- Nous avons aussi abordé le problème des **soucis de connexion des élèves, voire de certains enseignants pendant le confinement**, en demandant si le Conseil Départemental ne pouvait pas prêter des clés 4G et du matériel portable. On nous a répondu que le Conseil Départemental avait tout prêté à ses agents. Dommage donc pour les collèges qui n'ont pas d'ordinateurs ou de portables à prêter, nous savons qu'il y a des élèves auxquels rien n'a pu être prêté et face à nos questions, on nous a répondu qu'il n'y avait pas de comptage exact de ce qui avait été prêté et de ce qui avait pu manquer, mais que des collèges avaient bien fait des conventions de prêt. Certes, des collèges avaient des tablettes financées par le Conseil Départemental, mais nombre d'entre elles n'ont pu être prêtées car elles ne peuvent se recharger que sur une base fixe dans l'établissement.... Dommage.... **La fracture numérique est loin d'avoir été comblée !**
- Nous avons ensuite demandé à nouveau à ce qu'un groupe de travail ECLAT auquel nous participerions soit tenu au niveau départemental afin de faire remonter les soucis rencontrés. En effet, **un certain nombre d'améliorations doivent pouvoir être apportées à l'ENT**, comme l'a révélé encore le confinement. Le directeur général s'y est montré favorable.
- Nous avons également anticipé sur les **dotations financières de l'an prochain** : en effet, les dotations d'Etat de cette année sont alarmantes pour bien nombre de collèges et comme cela fait 3 ans que les dotations départementales baissent aussi, **nous avons demandé à ce que l'an prochain les dotations soient revues à la hausse afin de permettre aux établissements de fonctionner**. La réponse sera rendue au cas par cas, selon les réserves des établissements, nous avons bien affirmé que de nombreux établissements avaient puisé tout ce qu'ils pouvaient dans leurs réserves et qu'il fallait être prudents. Le conseil départemental reste sur la base de réserve correspondant à 3 mois de fonctionnement.
- Revenant sur le confinement, **le Conseil départemental, nous a confirmé que certains travaux avaient pris du retard et seraient sans doute décalés jusqu'à décembre 2020**. Pour l'instant par exemple, le gymnase Camus avance car les travaux sont réalisés par une seule entreprise, mais dès lors qu'il y aura plusieurs entreprises, le protocole sanitaire devra sans doute programmer des roulements d'intervention dans des cadres définis.
- Enfin, nous avons attiré l'attention du conseil départemental sur **le cas particulier des établissements accueillant une SEGPA car les dotations ne sont plus fléchées**, or les Segpa pouvaient encore jusqu'à maintenant compter sur la taxe d'apprentissage, ce qui ne sera plus le cas, donc il y a un fort risque de perte financière pour faire fonctionner ces structures adaptées et leur permettre de concrétiser leurs différents projets.

Mathilde Pédrot